

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3879-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa
principale place d'affaires au 1717, rue du
Havre, en les ville et district de Montréal,
province de Québec,

(ci-après la «Demanderesse» ou «SCGM»),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussignée, Valérie Sapin, directrice marketing et innovation, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre de la Phase 4 du dossier R-3879-2014, Gaz Métro fournit des réponses, sous pli confidentiel, aux questions à la demande de renseignements no 7 de la FCEI (C-FCEI-0075);
4. Ces réponses sont contenues à la pièce Gaz Métro-115, Document 4 (« Pièce »);
5. Pour les motifs énoncés dans l'affidavit de M. Vincent Pouliot du 29 mai 2015 (pièce B-0437), Gaz Métro demande que la Pièce soit protégée par une ordonnance de confidentialité;

6. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

(s) Valérie Sapin

VALÉRIE SAPIN

Directrice marketing et innovation

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 8e jour de juillet 2015

(s) Véronique Ducharme, 203453

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec